

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	02.06.2025	D2025-12	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

SEANCE N° 40 DU 02 JUIN 2025
4 questions, numérotées de D2025-12 à D2025-15

DELIBERATION

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2025

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF	D2025-12 à D2025-15	9	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
26.05.2025	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	05.06.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	03.06.2025	D2025-12	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2025
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°39 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 Mars dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 Mars 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250602-D2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025

Le Vice-Président,

 Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.06.2025	D2025-13	8.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

SEANCE N° 40 DU 02 JUIN 2025
4 questions, numérotées de D2025-12 à D2025-15

DELIBERATION

EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO NON RECOURS – CONVENTION DE PARTAGE DE DONNEES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2025-12 à D2025-15	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
26.05.2025	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	05.06.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.06.2025	D2025-13	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO NON RECOURS – CONVENTION DE PARTAGE DE DONNEES
-------	---

Chers collègues,

La Ville de Flers, au travers de son CCAS, fait partie des 39 territoires retenus dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours » visant à faciliter l'accès aux droits sociaux des habitants.

Cette expérimentation s'appuie sur un partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne (CPAM), France Travail, le Conseil Départemental de l'Orne, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et les espaces France Services portés par Flers Agglo.

L'un des axes de cette expérimentation est le repérage, via l'exploitation de bases de données, de personnes en situation de non recours à des prestations telles que l'Allocation de Soutien Familial, la Complémentaire Santé Solidaire, la Prime d'Activité, etc. Ce repérage permet de cibler des actions, d'aller vers et d'accompagner les personnes à faire valoir leur(s) droit(s).

Aussi, afin de faciliter le partage de données, il est proposé la signature d'une convention-cadre entre l'ensemble des partenaires impliqués dans l'expérimentation. Cette convention s'appuie sur un modèle de convention-type proposé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en lien avec la Délégation Interministérielle du Numérique (DINUM). Puis, chaque échange de données fera l'objet d'une annexe « fiche d'expression des besoins » qui précisera les modalités et le contenu de l'échange.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** la convention et l'annexe-type
- 2. AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer ladite convention et les annexes « fiche d'expression des besoins » à venir, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention objet de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250602-D2025-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025

Le Vice-Président,

 BRUNO ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.06.2025	D2025-14	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 40 DU 02 JUIN 2025
4 questions, numérotées de D2025-12 à D2025-15

DELIBERATION

**ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DES PUBLICS FRAGILES – CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CPAM DE L'ORNE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

- Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u> :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-12 à D2025-15	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
26.05.2025	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	05.06.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.06.2025	D2025-14	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DES PUBLICS FRAGILES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CPAM DE L'ORNE
--------------	--

Chers collègues,

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et l'Union Nationale des CCAS ont signé une lettre d'intention dans laquelle elles expriment leur ambition commune de lutter contre les exclusions, favoriser l'accès aux droits à l'Assurance Maladie et aux soins des publics accompagnés par les CCAS/CIAS, et renforcer les attaches entre les services sociaux des deux institutions.

C'est dans ce contexte que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne propose au CCAS de Flers de renforcer le partenariat par la signature :

- d'une Convention de Partenariat en faveur de l'Accès aux Droits et aux Soins des publics accueillis par le CCAS de Flers
- de la Convention d'Utilisation permettant d'accéder au Portail Partenaires de la CPAM de l'Orne.

Concrètement, la signature de ces conventions permettra de fluidifier les liens et les échanges entre les deux institutions, dans l'intérêt des publics accompagnés par le CCAS.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** les deux conventions ci-annexées
- 2. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250602-D2025-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025

Le Maire-Président,

 Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délégation	Nature	Folio n°
	02.06.2025	D2025-15	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 40 DU 02 JUIN 2025
4 questions, numérotées de D2025-12 à D2025-15

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION –
AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2025-12 à D2025-15	9	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
26.05.2025	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	05.06.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.06.2025	D2025-15	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 28 février 2025 et le 14 mai 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	3	0	3	480,53
Aide exceptionnelle	0	0	0	0
Aide financière sur facture	2	1	1	100,00
Bons alimentaires	8	0	8	310,00
Bon carburant	2	0	2	100,00
Bon fournitures	0	0	0	0
Bon sandwich	2	0	2	Non chiffré
Bon vestimentaire	1	0	1	Non chiffré
Cantine scolaire et dossier PEJ				
Carte de bus Sésame	153	5	148	Non chiffré
Dépôt de garantie	2	0	2	166,16
Epicerie Sociale	85	10	75	Non chiffré
Facture santé	0	0	0	0
Nouvelle aide énergie	2	1	1	200,00
FSL Eau – Secours Eau	3	1	2	300,00
FMIJ	1	1	0	0
Microcrédit	0	0	0	Non chiffré
Mutuelle				Non chiffré
Secours assurance Habitation	1	0	1	112,73
FSL Energie – Secours Energie	22	7	15	1 797,22
Secours Catholique	0	0	0	0
Séjour voyage	1	0	1	50,00
TOTAL	288	26	262	3 616,64

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	02.06.2025	D2025-15	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 03 mars 2025 et le 22 mai 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 39 attributions, 11 résiliations et un refus d'élection de domicile ont été signées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250602-D2025-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025

Le Vice-Président,

 Bruno ASSELOT

